



UDSIS

Grandir de toutes
nos forces

CRÉIXER AMB TOTA LA FORÇA

Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social
des Pyrénées-Orientales

Extrait du registre des délibérations
Séance du 25 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq avril, à 9 heures 30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Thuir, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération : 25/04/23 – 01	Objet : Retrait du syndicat de la commune de Toulouges.
---	---

représentants des conseillers départementaux :

Titulaires présents : Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Thierry VOISIN, Lola BEUZE.

Suppléants présents : Madeleine GARCIA-VIDAL.

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : Martine ROLLAND ayant donné procuration à Thierry VOISIN.

Absents : Hermeline MALHERBE, Michel GARCIA, Alexandre REYNAL, Marc PETIT, Marie-Edith PERAL Aude VIVES.

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Dominique ANDRAULT, Georges GUARDIA, Raymond LEMORT.

Suppléants présents : Maya LESNE, Valérie FRANCO.

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Marc BIANCHINI, Nicolas GARCIA, Alain GOT, Françoise ORTEGA, Antoine PARRA, Martine PIERA, Raymond PLA, Daniel PUIGSEGUR, Josette PUJOL, Pierre BATAILLE, Sylvie TORRES, Josiane LOURTIL.

Vu la délibération n°10/07/20 du 10 juillet 2020 relative aux statuts de l'UDSIS validés en Préfecture en date du 17 juillet 2020 ;

Vu la délibération n°2023/02/18 du Conseil Municipal de Toulouges réuni en séance du 20 février 2023 et actant le retrait de l'UDSIS au plus tôt, selon les engagements contractuels.

Le Président,

Rappelle que l'article 2 des statuts susvisés précise les entités adhérentes au syndicat mixte, parmi lesquelles la commune de Toulouges.

L'article 12 précise, quant à lui, les modalités de retrait des membres : « ...le retrait de Syndicats Intercommunaux, d'E.P.C.I., de Communes ou d'autres entités, devra être décidé par le Comité Syndical régulièrement réuni, à la majorité des 2/3 des membres ».

Précise que dans le cadre de la négociation engagée par la commune sur la prestation restauration collective avec l'UDSIS et le SYM Perpignan Méditerranée, les services de l'UDSIS ont mis en œuvre les moyens pour répondre favorablement aux besoins exprimés et demandes d'évolution.

Propose de se prononcer sur la demande de retrait du syndicat de la commune de Toulouges.

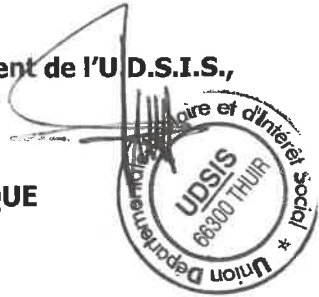
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE A L'UNANIMITE DE :

- **Acter** le retrait de la commune de Toulouges de l'U.D.S.I.S..

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de l'U D.S.I.S.,

Jean ROQUE



PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES
27 AVR. 2023
COURRIER